

## COMMUNE DE BRIE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 février 2009

-----

L'an deux mille neuf, le 9 février, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 février 2009, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- Création d'un poste de rédacteur territorial.
- 2- Arrêt du PLU.
- 3- Renouvellement adhésion FEVILDEC.
- 4- Convention d'adhésion au COS 35.
- 5- Renouvellement adhésion ARIC.
- 6- Avenant au contrat d'urbanisme ARTEFACTO.
- 7- Rémunération et indemnisation des frais engagés par l'agent recenseur.
- 8- Etude de sols en vue de la création d'un nouveau terrain de sports : recrutement d'un cabinet d'études.
- 9- Résultats de comptage des véhicules et vitesses aux entrées d'agglomération.
- 10- Débat d'orientations Budgétaires.
- 11- Questions et informations diverses.

**Présent :** Mrs JAMET, ROBERT, MOREL, COUDRAY, CANNIEUX, RIGAUDEAU  
Mmes FOUILLET, BOURGES, PITOIS, GENDROT, BELLOCHE, FAYE, BRULÉ

**Excusés :** Mr FOUCHER (pouvoir à Mme BOURGES), Mr DURET

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 13

**Votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Mme BOURGES

➤ Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 décembre 2008 est **APPROUVÉ à l'unanimité.**

#### 1- Création d'un poste de rédacteur territorial.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ de Monsieur JOSSELIN, une procédure de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie a été mise en place avec le Centre de Gestion.

Parmi les candidatures reçues, celle de Madame Anne-Hélène CRESPEL correspondait aux critères demandés et celle-ci a été reçue en entretien le 30 janvier 2008, en présence de Monsieur le Maire, Patrick ROBERT, Marie-Françoise FOUILLET et Christèle RÉGNAULT du CDG.

Suite aux différentes réponses aux questions données par Madame CRESPEL et vue sa motivation qui semble bonne, les représentants de la Mairie, à l'unanimité, ont décidé de donner suite en recrutant Madame CRESPEL le plus rapidement possible.

Cela nécessite d'ouvrir un poste de rédacteur territorial et donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Tableau actuel :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>
	Agent d'entretien des locaux	1	1	Contractuelle à 9,5/35 <sup>ème</sup>
Sportive	Educateur des APS	1	0	Auxiliaire juillet et août

Nouveau tableau :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet
	Rédacteur	1	0	Temps complet
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>
	Agent d'entretien des locaux	1	0	Contractuelle à 12/35 <sup>ème</sup> 5 semaines / an
Sportive	Educateur des APS	1	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DÉCIDE de créer le poste de rédacteur territorial ;
- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs.

**2- Révision du Plan d'Occupation des Sols validé Plan Local d'Urbanisme.  
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.  
Arrêt du projet.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du POS et l'élaboration d'un PLU a été faite, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le Plan d'Occupation des Sols validé Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 01/12/2001 ;

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal en date des 02/03/2004 et 05/12/2005 modifiant le Plan d'Occupation des Sols validé Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22/01/2007 prescrivant la révision du POS validé PLU et l'élaboration d'un PLU et définissant les modalités de concertation ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 05/05/2008 relatant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré approuvé le 20/02/2007 et complété le 11/09/2007 ;

## 1- BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle :

- Que par délibération du 22/01/2007 le Conseil Municipal avait défini les modalités de concertation nécessaires à la révision du POS validé PLU et à la collaboration du PLU à savoir :

✓ La concertation s'est déroulée pendant toute la durée de la révision du POS validé PLU et la collaboration du PLU, et se termine ce jour ;

✓ Les informations générales sur la concertation et le Plan Local d'Urbanisme et les documents référant au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune (porter à la connaissance, diagnostic et projet d'aménagement et de développement durable, plans de zonage, annexes, annexes sanitaires, inventaire des zones humides et des cours d'eau, règlement) ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leurs réalisations.

✓ Un registre a été mis à la disposition du public pour permettre de recueillir les observations et suggestions diverses.

✓ Deux réunions publiques d'informations ont été organisées les 16/01/2008 et 19/06/2008, les lieux, date et heures ont été communiqués par voie de presse (Ouest France du 12/01/2008 et Brie Info n° 3 . juin 2008) et affichées dans les lieux de rencontre stratégiques de la commune.

✓ Un questionnaire a été adressé à la population par l'intermédiaire du bulletin municipal d'information (Brie Infos n° 1 - mars 2007).

- Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de cette concertation aucune réclamation, ni aucune observation n'a été consignée sur le registre déposé à cet effet en mairie.

- Monsieur le Maire expose qu'au cours de cette concertation un courrier de réclamation a été reçu à la Mairie. Ce courrier avait été lu au Conseil Municipal et à la Commission Urbanisme lors de la réunion de travail du 09/04/2008, laquelle commission a pris partiellement en compte les observations contenues dans ce courrier lors de ses travaux effectués ultérieurement.

Monsieur le Maire procède à une nouvelle lecture de ladite réclamation afin de bien informer le Conseil Municipal pour qu'il puisse se prononcer sur les choix de la commission urbanisme, contenus dans le projet soumis à délibération.

**En conséquence**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avant de procéder à l'arrêt du projet, de prendre en compte partiellement les observations émises, comme proposé par la commission urbanisme et conformément à la proposition de projet de PLU soumise à délibération ce jour.

## 2- ARRET DU PROJET

Après examen du projet proposé au Conseil Municipal et débat,

Avant de procéder à l'arrêt du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre au vote une modification du projet proposé :

### Modification du projet de règlement :

Article 11 des zones UC, UE, UH et 1 AU : « **Aspect extérieur et clôtures** »

Alinéa 3.2 : « **Clôtures en limites séparatives** »

**À AJOUTER** : « Lorsque la construction est implantée en limite séparative, un brise-vue d'une hauteur maximum de 2 mètres et d'une longueur maximum de 4 mètres pourra être réalisé attenant à la construction principale. Il sera réalisé soit en maçonnerie identique à la construction, soit en bois. »

- Ce vote a lieu à main levée.
  - Nombre de votants : **14**
  - Exprimés : **14**
  - Pour la modification : **14**
  - Contre la modification : **0**
  - Absentions : **0**

**A la demande de conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le point particulier de l'ouverture à l'urbanisation de hameaux.**

Le projet de PLU présenté par Monsieur le Maire propose l'urbanisation de trois hameaux :

- Hameau de La Féniclais (Nord et sud de la voie ferrée)
- Hameau de la Haute Ripaudière
- Hameau des Hauts Noyers

Le projet alternatif serait de retenir seulement le hameau de la Féniclais nord.

- Ce vote a lieu à bulletin secret.
  - Nombre de votants : **13** (*Mme Bourges se retire du débat et du vote car elle est directement concernée*)
  - Exprimés : **13**
  - Pour le projet présenté par Mr le Maire (3 hameaux) : **7 voix**
  - Pour le projet alternatif (1 hameau) : **6 voix**
  - Absentions : **0**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le projet de la révision du POS validé PLU et de l'élaboration d'un PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

**Considérant** que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis :

- aux personnes publiques associées
- aux collectivités et associations qui ont demandé à être consultées.

**En conséquence**, le Conseil Municipal décide de procéder au vote pour arrêter définitivement le projet de PLU, en tenant compte de la modification précédemment votée.

- Ce vote a lieu à main levée.
  - Nombre de votants : **14**
  - Exprimés : **14**
  - Pour l'arrêt du projet : **13**
  - Contre l'arrêt du projet : **0**
  - Absentions : **1**

➤ **En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ARRÊTE** le projet de révision du POS validé PLU et l'élaboration du PLU de la commune de Brie tel qu'il est annexé à la présente ;

- **PRÉCISE** que le projet de révision du POS validé PLU et l'élaboration du PLU sera communiqué pour avis aux services de l'État, à l'ensemble des personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;

- **PRÉCISE** que la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis :  
 - à Monsieur le Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine,  
 - au Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré,  
 - au Président de la Chambre d'Agriculture,  
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,  
 - au Président de la Chambre des Métiers,

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- au Directeur de la DDE,
- au Président de la Communauté de Communes de la Roche aux Fées,
- au Directeur de la SNCF,
- aux Conseils Municipaux des communes limitrophes.

Conformément au dernier alinéa de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'approuvé par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public en mairie de Brie.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Brie durant un délai d'un mois.

**3- Renouvellement adhésion FEVILDEC (Fédération départementale de lutte contre les organismes nuisibles de l'Ille-et-Vilaine).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à la convention multi-services de la FEVILDEC pour l'année 2009. La participation financière de la commune s'élèverait à 70,00 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention multi-services de la FEVILDEC pour l'année 2009 ;**
- **S'ENGAGE à verser à la FEVILDEC la somme de 70,00 € pour l'adhésion 2009.**

**4- Convention d'adhésion au COS 35 (Comité des Œuvres Sociales).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à la convention du COS 35. La participation financière de la commune s'élèverait à 501,25 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au COS 35 ;**
- **S'ENGAGE à verser au COS 35 la somme de 501,25 € pour la participation 2009.**

**5- Renouvellement adhésion ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'ARIC pour l'année 2009. La participation financière de la commune s'élèverait à 282,00 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion à l'ARIC ;**
- **S'ENGAGE à verser à l'ARIC la somme de 282,00 € pour la participation 2009.**

## **6- Avenant au contrat d'urbanisme ARTEFACTO.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune (notamment la phase de zonage) a mis plus de temps que prévu dans le contrat initial et le nombre total de réunions avec le cabinet ARTEFACTO a été dépassé. Ce décalage de planning est dû à un temps de réflexion plus important demandé par les élus.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal l'avenant au contrat initial proposé par ARTEFACTO. Il s'agit de prolonger de 10 mois la mission (notamment les phases 3 et 4). Le montant global de la rémunération du titulaire de l'avenant est fixé à 1 000,00 ". Ce montant est forfaitaire.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'études d'urbanisme ARTEFACTO ;**
- **S'ENGAGE à verser la somme de 1 000,00 € pour la rémunération de ARTEFACTO.**

## **7- Rémunération et indemnisation des frais engagés par l'agent recenseur.**

Monsieur le Maire rappelle que Madame PINAULT a été recrutée pour effectuer le recensement de la population du 6 janvier au 14 février 2009.

Il précise que la commune recevra de l'INSEE une dotation forfaitaire de recensement dont le montant sera connu ultérieurement (en 2004 : 1 393 ").

Il propose au Conseil Municipal de rémunérer l'agent recenseur de la façon suivante :

- **1,50 €** par bulletin individuel
- **0,20 €** par logement pour la tournée de reconnaissance
- **0,60 €** par feuille de logement
- **30,00 €** par séance de formation
- un forfait de **140,00 €** pour l'indemnisation des frais kilométriques et téléphoniques.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la rémunération de l'agent recenseur proposée.**

## **8- Etude de sols en vue de la création d'un nouveau terrain de sports : recrutement d'un cabinet d'études.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour l'étude de sols en vue de la création d'un nouveau terrain des sports :

Considérant que l'offre de Labosports répond plus particulièrement au besoin en matière de conception du terrain de football enherbé et semble plus adaptée, Mr le maire propose de retenir celle-ci.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE le devis de LABOSPORTS pour un montant total de 2 491 € HT.**

## 9- Résultats de comptage des véhicules et vitesses aux entrées de l'agglomération.

BRIE RD 48 . Comptage véhicules/vitesse du 14 au 22 janvier 2009

		Entrée Cimetière		Sortie Cimetière		Entrée Pont de l'dse		Sortie Pont de l'dse	
Trafic Moyenne journalière	VL	609		601		891		890	
	PL	41		16		27		26	
Vitesse moyenne	VL	48,6		46,9		46,6		47,5	
	PL	43,8		34,0		38,0		34,5	
Maxima horaire (1) (vitesse . heure)	VL	73,3	5h-6h	73,3	0h-1h	80,0	23h-24h	70,0	0h-1h
	PL	70,0	9h-10-	60,0	3h-4h	60,0	3h-4h	60,0	20h-21h
V 85 (2) (km / heure)	VL	66,2		65,5		65,5		66,0	
	PL	64,8		57,4		61,4		58,2	

(1) Maxima horaire : vitesse moyenne sur 1 heure (maximum constaté)

(2) V 85 : vitesse en-dessous de laquelle roulent 85% des véhicules

## 10- Débat d'orientations Budgétaires.

### ☞ Fonctionnement :

Les différentes commissions sont invitées à faire connaître leurs projets et leurs besoins, pour que la commission finances puisse travailler.

#### Commissions :

- Bâtiments (salle polyvalente : extérieur petite salle, toilettes)
- Voies et Terrains communaux (chemin La Moustière, lotissement Les Camélias, sentier sable plan d'eau)
- Sports loisirs culture (course cycliste : 1 00 " , tournoi Roche aux Fées : 500 " )
- Urbanisme assainissement :
  - ✓ étude d'urbanisme concernant le secteur Valentin
  - ✓ anciennes lagunes : vidange des boues et traitement (épandage ou incinération)
- + Conseil Municipal des Jeunes

Personnel communal : incidence embauche future

### ☞ Investissement :

#### Budgets annexes :

- Lotissement les Jardins du Raize
- Lotissement Coteau Sud 3

#### Budget commune :

- Théâtre de verdure
- Parking Mairie
- Toilettes plan d'eau
- Terrain Football (200 000 " )
- Terrain Soccer
- Salle multifonction
- Acquisitions terrains
- Sécurité Bourg
- Service technique : matériel de désherbage (3000 " )
- Buvette : agrandissement
- Eglise : sols bois, fissures, chaires
- Abribus
- Jeux et mobilier urbain plan d'eau

Ces orientations devront être précisées lors des prochaines réunions du Conseil Municipal, suivant les travaux des commissions.

**Séance levée à : 23h10**

**Prochaine séance le : 2 mars 2009**